

Département de l'Isère  
**COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**  
Mairie – 38380 Saint Pierre de Chartreuse  
Téléphone : 04 76 88 60 18  
Télécopie : 04 76 88 75 10  
Email : [accueil@saintpierredechartreuse.fr](mailto:accueil@saintpierredechartreuse.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 04 Octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane GUSMEROLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers absents : 5

Date de convocation : 29 Septembre 2021

**PRESENTS** : Mmes Dominique CABROL, Fabienne BARRIS, Claire GARCIN MARROU (à partir du point 9), Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Alain BIACHE, Guy BECLE BERLAND, Eric DAVIAUD, Bruno MONTAGNAT.

**ABSENTS ET DEPOTS DE POUVOIR** : Olivier JEANTET (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI), Rudi LECAT (pouvoir à Bruno MONTAGNAT), Cécile LASIO (pouvoir à Guy BECLE BERLAND), Claire GARCIN-MARROU (pouvoir à Alain BIACHE jusqu'au point 8), Sylvie BRUN, Yves GUERPILLON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Fabienne SAUGE-MOLLARET

**Début du Conseil à 19H30**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 6 Septembre 2021

**Contre : 0**

**Pour : 12**

**Abstentions : 0**

**2. PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2020 DES SERVICES EAU**

**POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Alain BIACHE assisté de M. Alexandre Turpin présente les rapports annuels du délégataire (SAUR) 2020 pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal en prend acte

*Arrivée de Fabienne BARRIS*

### **3. SERVICES PUBLICS ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE – AVENANTS DE PROLONGATION DES CONTRATS D’AFFERMAGE**

**RAPPORTEUR : ALAIN BIACHE**

Des contrats de délégation de service public ont été établis entre la société SAUR et la commune de St Pierre de Chartreuse pour l’exploitation des services eau potable et assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée de 10 ans, soit une fin de contrat prévue au 31 Décembre 2021.

Au vu de la procédure longue, pour arrêter le choix du futur mode de gestion de ces services d’une part, et de renouvellement de délégation de service public, le cas échéant, d’autre part, et afin de mener les contrats d’affermage à leur terme dans les meilleures conditions, il est proposé au conseil municipal de prolonger ces deux contrats pour une durée de douze mois, reportant ainsi l’échéance au 31 Décembre 2022.

Les deux avenants ainsi rédigés sont proposés au conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411 -2,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Approuve les avenants aux contrats de délégation des services publics eau potable et assainissement collectif, prolongeant la durée de ceux-ci de douze mois, soit jusqu’au 31 décembre 2022
- Autorise le maire ou son représentant à signer les avenants avec la société SAUR

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

### **4. REMISE EN ETAT DE LA ROUTE DU COL DU COQ – AVENANT 3 A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIAGA**

**RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

Par délibération en date du 3 décembre 2018, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse décidait de remettre en état le ruisseau de l’Orme et la route du Col de Coq, suite à un glissement de terrain intervenu lors de l’hiver 2017/2018. Un mandat a été confié au SIAGA pour réaliser cette opération au nom et pour le compte de la Commune, maître de l’ouvrage dans les conditions fixées dans une convention en date du 21 février 2019. Cette convention comporte un programme et une enveloppe financière prévisionnelle. Un avenant n°1 a été passé en juillet 2019, pour compléter le programme de travaux réalisé dans le cadre de cette opération. Un avenant n°2 a été passé pour prendre en compte les calculs d’actualisation de prix réalisés.

Le présent avenant n°3 a pour objet la prise en compte sur la convention de l’intégration au programme de l’opération de travaux liés qui n’avaient pu être identifiés dans le programme initial (réfection de voirie complémentaire sur le site).

Le montant du programme passe ainsi de 237 429,00 € HT à la somme de 240 000,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- autorise le Maire à signer l’avenant n°3 à la convention de mandat avec le SIAGA, joint à la présente
- mandate le Maire pour réceptionner les travaux, solder cette opération et demander les derniers versement des subventions pour cette opération auprès du Département de l’Isère et de l’Etat.

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

**5. SERVITUDE PUBLIQUE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE D'EAU PLUVIALE LIEU-DIT LES RUTS**

**RAPPORTEUR STEPHANE GUSMEROLI**

Pour permettre l'implantation d'une canalisation d'eaux pluviales et son raccordement, Mme Claude Monique Michèle BRUN épouse de M. Jean-Jacques ROUX a donné son accord pour la constitution d'une servitude de passage et d'entretien sur sa propriété située à St Pierre de Chartreuse, « Le Rut » cadastrée sous le n° 205 de la section AC, d'une bande de terrain d'une longueur de 80 mètres et d'une largeur de 3 mètres. L'EPIC Domaine Skiable Cœur de Chartreuse, bénéficie de cette servitude et aura à sa charge l'entretien de cette canalisation. Le projet de convention tripartite lié à cette servitude est joint à la présente délibération et présenté au conseil municipal.

Il est précisé que le coût des travaux d'implantation de la canalisation, d'un montant de 4 003.20 € TTC ainsi que celui de la rédaction de l'acte administratif et son dépôt auprès du service de la publicité foncière, d'un montant de 450.00 € HT seront pris en charge par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Approuve la convention tripartite de constitution de servitude de passage et d'entretien d'une canalisation souterraine d'eau pluviale sur la parcelle cadastrée AC 205 appartenant à Mme Claude Monique Michèle BRUN épouse de M. Jean-Jacques ROUX au profit de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse et de l'EPIC Domaine Skiable Cœur de Chartreuse.
- Valide le coût des travaux (4 003.20€ TTC) ainsi que le coût de rédaction et d'enregistrement de l'acte administratif (450.00 € HT)
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

**6. PROJETS DE SENTIERS – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE Avenir MONTAGNE INVESTISSEMENTS**

**RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

Dans le cadre du plan de relance « Avenir Montagne investissement » il est proposé que la Commune candidate pour un « projet-pilote de plan global de sentiers multi-usages de St Pierre de Chartreuse au cœur du Parc Régional de Chartreuse ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la structuration et la diversification touristiques de la Commune de St Pierre de Chartreuse.

Considérant l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle de projet touristique pour Saint Pierre de Chartreuse depuis le début d'année 2021, avec un positionnement touristique tendant à la diversification 4 saisons, Saint Pierre de Chartreuse entend aujourd'hui s'affirmer comme village-station de pleine nature au cœur de la Chartreuse.

Il s'agit dès lors de développer et mailler les lieux d'expérience au sein de la commune et développer une offre touristique diversifiée. Ainsi le fait de candidater sur le volet « Aménagement et restauration de 1 000 km de sentiers de montagne comme vecteur d'éducation à la nature » a pour objectif de favoriser les mobilités multi-usages (marche, vélo, cheval, raquette, trail,...) douces, et la découverte des spécificités de l'environnement local (entre les hameaux et sur le secteur de la base de loisirs de La Diat), par de la restauration de sentiers, connexions des sentiers, amélioration des accès aux sentiers, mise en accessibilité de certains tronçons, signalétique, panneaux de sensibilisation sur la biodiversité présente dans ces espaces.

Ce projet se décline en plusieurs phases :

- Phase 1 : Étude de définition pré-opérationnelle d'une stratégie de repérage et d'identification des sentiers, selon leurs cibles et leurs usages ; production des cartographies détaillées de chaque type de sentier ; étude et chiffrage niveau « avant-projet » de chaque tronçon et des aménagements associés ;

étude de « masterplan » de l'espace de loisirs de La Diat ; identification des montages opérationnels, des maîtrises d'ouvrages et des plans de financement de chaque tronçon

- Phase 2 : Mise en œuvre d'une première tranche de sentiers communaux ; Mission de maîtrise d'œuvre ; travaux d'aménagement sur les zones identifiées prioritaires ; signalétique
- Phase 3 : Bilan de cette première réalisation pour enclenchement rapide des suites sur les autres portions de sentiers, en lien avec tous les partenaires, à l'échelle du massif de Chartreuse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Approuve le positionnement touristique de la Commune en tant que « village-station de pleine nature » et le projet-pilote du plan global de sentiers multi-usages de St Pierre de Chartreuse au cœur du Parc Régional de Chartreuse
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la demande de financements dans le cadre du plan de relance « Avenir Montagne investissement », pour ce projet

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

#### **7. OPERATION DE DEVOIEMENT DES RESEAUX DU PLAN DE VILLE- CONVENTION AVEC ORANGE**

**RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

En interface avec le projet de construction de la future Maison du Parc Naturel de Chartreuse et de l'Office du tourisme intercommunal par la Communauté de Communes et le Parc de Chartreuse, la Commune a réalisé le dévoiement des réseaux nécessaire à la construction. Le maître d'œuvre de l'opération est Alp'Etudes et l'entreprise de travaux est la société Colas.

Il est proposé de passer une convention avec Orange, relative au déplacement souterrain des réseaux de communication électronique. Cette convention prévoit que Orange prenne à sa charge et procède aux opérations de câblage de communications électroniques et dépose de l'ancien câblage, des supports et des accessoires abandonnés, dans le cadre de pour cette opération.

Le plan de financement de l'opération actualisé, et tenant compte de cette convention, est donné ci-après :

<b>Dépenses Déviations de réseaux liés à la Maison du Parc / OTI</b>		<b>Recettes (conventions et subventions)</b>		
<b>Postes</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Maîtrise d'œuvre (Alp'études)	7 710,00 €	Communauté de Communes / Parc de Chartreuse	74 000,00 €	54%
Travaux de dévoiement des réseaux réalisés (Colas)	127 928,35 €	Département de l'Isère / Dotation territoriale	59 356,71 €	43%
Contrôle externe des travaux	2 400,50 €	Autofinancement	4 682,14 €	3%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>138 038,85 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>138 038,85 €</b>	<b>100%</b>
Travaux de câblage telecom (Orange)	8 158,83 €	Orange	8 158,83 €	
<b>TOTAL</b>	<b>146 197,68 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>146 197,68 €</b>	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Valide la convention avec Orange relative au déplacement souterrain des réseaux de communication électronique
- Autorise le Maire à signer cette convention

**Contre : 0****Pour : 13****Abstentions : 0****8. FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL****RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

Des ajustements qui sont liés :

- A l'évolution de la stratégie d'expérimentation et mise en place d'une solution de minibus sur la commune. Il est finalement préféré de faire l'acquisition du véhicule plutôt que le louer sur une année. Cela s'accompagne par une augmentation de budget de 7 500€. En contrepartie, le budget de 23 000€ prévu en 2022 ne sera pas nécessaire. Ainsi :
  - Le versement au budget du CCAS est augmenté de 7 500€
  - Pour compenser cette hausse de dépenses, des marges identifiées à cette date sont utilisées :
    - La somme provisionnée pour la participation financière de la commune à une navette pour la station de ski, mais finalement non utilisée, est annulée : 5 000€.
    - Le budget d'honoraire d'avocat en retard sur les prévisions à ce jour est réduit de 1 000€.
    - Le budget de frais de contentieux en retard sur les prévisions à ce jour est réduit à 1 000€.
    - Le budget d'impressions pour brochures et tickets, en retard sur les prévisions à ce jour est réduit de 500€.
- Relativement au diagnostic pastoral du Grand Som, à la réception des notifications des subventions de participation des partenaires financiers de l'opération :
  - Inscription des recettes de subventions des communes de St Pierre d'Entremonts et St Christophe sur Guier, de la subvention du Monastère : 1 934€
  - Inscription de la recette de subvention de la région : 2 000€
  - Augmentation des dépenses de l'opération à hauteur des nouvelles recettes : 3 934€
- Au basculement en investissement, pour bénéficier de la récupération de la TVA, de l'opération de reprofilage de la route de Patassière :
  - 14 700€ sont inscrits en dépenses.
  - 14 700€ sont déduits du budget prévu pour le remplacement du véhicule de déneigement Unimog dont la mise en action a été repoussée à 2022.

Le détail de l'impact de ces décisions sur le budget est repris dans le tableau suivant :

Fonctionnement						
Dépenses						
Chapitre	Référence	Catégorie	BI	DM	BF	Raison
65	657362	CCAS	20 500 €	7 500 €	28 000 €	Versement supplémentaire pour l'achat du minibus en remplacement d'une location.
65	657364	Subv à caractère indust	12 100 €	-5 000 €	7 100 €	Suppression de la participation de 5 000€ pour la participation à la navette des remontées mécaniques
11	6226	Honoraires	13 600 €	-1 000 €	12 600 €	utilisation d'une partie du budget prévu pour des frais d'honoraires d'avocat, pour financer l'ajout du budget minibus
11	6227	Frais d'acte et de conte	4 000 €	-1 000 €	3 000 €	utilisation d'une partie du budget prévu pour des frais de contentieux, pour financer l'ajout du budget minibus
11	6236	Catalogues et imprimés	2 050 €	-500 €	1 550 €	Utilisation d'une partie du budget prévu pour des frais d'impression
<b>Total</b>			<b>52 250 €</b>	<b>0 €</b>	<b>52 250 €</b>	
Total			0 €			

Investissement						
Recettes						
Chapitre	Référence	Catégorie	BI	DM	BF	Raison
13	1317 op95	Budget communautai	0 €	1 934 €	1 934 €	Participation de st Pierre d'Entremont, St Christophe sur Guier et du monastère
13	1322 op95	Régions	0 €	2 000 €	2 000 €	Subvention contrat-Parc de Chartreuse
<b>Total</b>			<b>0 €</b>	<b>3 934 €</b>	<b>3 934 €</b>	

Dépenses						
Chapitre	Référence	Catégorie	BI	DM	BF	Raison
20	2031 op95	Frais d'étude	1 000 €	3 934 €	4 934 €	Inscription de l'ensemble des dépenses, les subventions des partenaires étant actées
21	21571 op 25	Matériel roulant	271 220 €	-14 700 €	256 520 €	Financement du reprofilage de patassière (achat de l'unimog reporté)
21	2151 op 39	Réseau de voirie	33 139 €	14 700 €	47 839 €	Reprofilage de patassière (passé en investissement)
<b>Total</b>			<b>304 359 €</b>	<b>3 934 €</b>	<b>308 293 €</b>	

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide la décision modificative n°3 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Contre : 0

Pour : 13

Abstentions : 0

*ARRIVEE DE CLAIRE GARCIN MARROU*

### 9. REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

**RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

#### a. Impression du bulletin semestriel et achat de filets de foot à Stéphane Gusmeroli

Stéphane GUSMEROLI explique au conseil municipal qu'il a réalisé deux dépenses pour le compte de la commune, à savoir :

- L'impression du bulletin semestriel auprès de la société PrintOclock pour un montant de 214.32 €
- L'achat de deux filets de foot auprès de la société Total sport pour un montant de 79.90 €

Stéphane GUSMEROLI a fait l'avance de ces deux dépenses, la mairie ne pouvant procéder à un paiement en ligne.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remboursement à Stéphane GUSMEROLI du montant des factures pour l'achat des filets de foot et l'impression du bulletin semestriel, soit la somme de 294.22 €, sur présentation des factures correspondantes.

### Après en avoir délibéré, en l'absence de Stéphane GUSMEROLI, le Conseil municipal :

Décide de rembourser la somme de 294.22 € TTC à M. Stéphane GUSMEROLI correspondant aux deux dépenses ci-dessus, sur présentation des factures correspondantes.

**Contre : 0**  
**Pour : 11**  
**Abstentions : 0**

**b. Caisse de rangement à Antoine Léger**

Fabienne SAUGE explique au conseil municipal que le Directeur de l'école, Antoine Léger a réalisé l'achat d'un bac de rangement pour les jeux, pour l'école des 4 montagnes.

Antoine Léger a fait l'avance de cette dépense, la mairie n'ayant pas de compte ouvert auprès du fournisseur « L'entrepôt du bricolage ».

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remboursement à Antoine Léger du montant de la facture pour l'achat d'un bac de rangement des jeux pour l'école, soit la somme de 89.00 €, sur présentation de la facture correspondante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

Décide de rembourser la somme de 89 € TTC à M. Antoine Léger correspondant à la dépense ci-dessus, sur présentation de la factures correspondante.

**Contre : 0**  
**Pour : 13**  
**Abstentions : 0**

**10. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MISE EN SEPARATIF DU HAMEAU DE CHERLIEU ET  
 CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES ET D'UNE STATION LOCALE  
 DE TRAITEMENT**

**RAPPORTEUR : ALAIN BIACHE**

Dans le cadre du projet de mise en séparatif du hameau de Cherlieu par la création d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées et d'une station locale de traitement, la Commune a lancé une consultation pour les travaux, par le biais de son maître d'œuvre, Stéphanie JAKUBA. A l'issue de cette consultation, 4 dossiers de candidature sont parvenus dans les délais. Les 4 offres ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement au regard des critères définis dans le règlement de consultation.

La Commission d'appel d'offre, réunie le 27 mai 2021, a classé, en numéro 1, l'offre de l'entreprise REVALTECH, et propose d'attribuer le marché de travaux à cette entreprise pour un montant de 319 688.50 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le choix de la CAO.

Le plan de financement cible de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Montant
Etudes / Maîtrise d'œuvre	24 442.00 €	Agence de l'Eau (montant accordé)	124 485.00 €
Travaux	319 689.00 €	Département Isère	59 146.00 €
Aléas	31 968.00 €	Autofinancement (emprunt)	127 078.00 €
Actes administratifs	18 210.00 €	Autofinancement (PFAC)	83 600.00 €

<b>TOTAL</b>	<b>394 309.00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>394 309.00 €</b>
--------------	------------------------	--------------	---------------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Valide la proposition de la Commission d'appel d'offre et décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise REVALTECH pour les travaux de mise en séparatif du hameau de Cherlieu par la création d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées et d'une station locale de traitement,
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux correspondant avec l'entreprise REVALTECH.
- Valide le projet de plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention de financement avec l'Agence de l'Eau
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

#### **11. PROJET DE LOCAUX MULTI-ACTIVITES 4 SAISONS DE LA SALLE ST MICHEL (TRANCHE 2) SALLE HORS SAC ET AMENAGEMENT D'UN GITE DE GROUPE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : STEPHANE GUSMEROLI**

Dans le cadre du projet de développement de Saint Pierre, « village-station, cœur de Chartreuse », il est prévu la revalorisation et le développement du deuxième pôle du village, à savoir Saint Hugues de Chartreuse.

Au cœur de Saint Hugues, il est prévu la réhabilitation de la Salle Saint Michel, pour la reconvertir en « salle multi-activités 4 saisons » : accueil d'activités sportives 4 saisons (point de départ de randonnées marche nordique/VTT, accueil ski de fond, escalade / salle de bloc, tennis de table, badminton, sports d'intérieur,...), foyer de ski de fond/luge / raquettes et salle hors sac, salle de motricité pour l'école primaire située juste à côté et ses activités périscolaire, salle d'activités pour le centre d'accueil de loisirs / centre aéré, salles pour des animations et festivités, espace annexe au Musée départemental d'art contemporain dédié à l'oeuvre d'Arcabas.

Une première tranche de travaux a fait l'objet d'un financement de l'Etat (dispositif DSIL) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Plan montagne), pour l'acquisition de la Salle Saint Michel auprès de l'EPFL de Savoie et pour des travaux estimés à 78 000 € HT. Cette tranche a démarré début 2020 par le rachat du local à l'EPFL.

Le présent dossier porte sur une tranche 2, visant à rénover, requalifier intégralement et réaliser des extensions pour ce projet de salle multi-activités, pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés au sein d'un bâtiment performant sur le plan environnemental.

Il est aussi prévu la rénovation de l'actuel gîte de groupe, actuellement fermé au public pour des raisons de vétusté du système de chauffage et de la charpente. Ce projet doit répondre aux besoins de renforcement de l'offre d'hébergements touristiques et aussi aux besoins de logements de saisonniers lors des pics touristiques, notamment lors des vacances d'hiver pour loger le personnel de la station de ski alpin.

Les travaux envisagés pour les deux bâtiments portent sur l'isolation thermique, la mise aux normes électriques, l'accessibilité, la réfection de la toiture, extension des locaux pour le stockage des équipements « 4 saisons », le système de chauffage et la VMC, la création d'une salle de bloc/escalade, gros œuvre et second œuvre, .... Le dossier technique joint décrit dans le détail le projet. Une liaison sera créée entre les deux bâtiments, pour améliorer la synergie entre les fonctions.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 743 430,40 € HT, sur la base de l'avant-projet sommaire réalisé par le cabinet d'architecte Nadège Monin.

Pour cette opération, il est proposé le plan de financement ci-après, faisant appel aux possibles subventions des partenaires institutionnels.

DEPENSES HT :

	<b>TRANCHE 2 DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES 4 SAISONS SAINT MICHEL</b>	<b>GITE DE GROUPE / SALLE HORS-SAC</b>
TERRASSEMENT-GROS OEUVRE	11 000 €	12 230 €
CHARPENTE	84 600 €	142 230 €
MENUISERIES	30 000 €	35 160 €
ELECTRICITE	7 000 €	18 000 €
PLOMBERIE – VENTILATION - CHAUFFAGE	11 200 €	41 100 €
PLATRERIE	7 500 €	3 300 €
CARRELAGE - FAIENCE	2 000 €	1 800 €
PEINTURE ET ENDUITS - ISOLANTS	6 000 €	59 300 €
FACADE	45 000 €	26 000 €
EQUIPEMENT DE LA SALLE DE BLOC / ESCALADE	70 000 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 000 €	
AMENAGEMENT CUISINE		15 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		20 000 €
ETUDES ET HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	43 116 €	44 894,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 416,00 € HT</b>	<b>419 014,40 € HT</b>

## RECETTES HT :

<b>FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Etat (FNADT Avenir Montagne)	199 811 €
Région Auvergne-Rhône Alpes	297 608 €
Département de l'Isère	97 325 €
Autofinancement Commune de Saint Pierre de Chartreuse	148 686 €
<b>TOTAL</b>	<b>743 430 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal de déposer les dossiers de demande de subventions sur la base du plan de financement ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- valide le projet de rénovation et d'aménagement en « locaux multi-activités 4 saisons » de la Salle Saint Michel (tranche 2), de la salle hors-sac et du gîte de groupe, à Saint Hugues de Chartreuse,

- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un coût d'opération total estimé, au stade de l'avant-projet sommaire, à 743 430,40 € HT
- autorise le Maire à déposer des demandes de financement aux partenaires institutionnels, aux taux le plus élevé possible
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**Contre : 0**

**Pour : 13**

**Abstentions : 0**

**La séance est levée à 21 H 20**